

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022 -031

Nombre de conseillers :

En Exercice : - 19

Présents : - 11

Votants : - 15

Dont 4 pouvoirs

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX

Le **LUNDI 11 JUILLET à 20H00**

Le Conseil Municipal de la Commune de **CHIRENS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la Mairie, sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2022.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire ; Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Jean-Claude JULLIN, Adjoint ; Eléonore BEL, Julia BESSON, Bernard LY, Marie OLIVER, Olivier ROBERT, Rodolphe STEPHANE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Karine LETELLIER, Adjoint, Arlette BERNARD, Stéphanie BOSQUET, Alexie MALTHERRE, conseillers municipaux, ayant respectivement donné procuration à Christine GUTTIN, Sylviane COLUSSI, Marie OLIVER, Julia BESSON ; Pierre CARRE, Maxime CIARDULLO, Maude GIROUD-GARAMPON, François LADET, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie OLIVER, conseillère municipale.

OBJET : MISE EN REVISION DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDE :

Madame le Maire rappelle la délibération n°2021-058, en date du 25/11/2021, décidant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Une procédure adaptée, en deux tours, une phase candidature avec présélection puis une phase offre avec audition, a été retenue pour cette opération, selon les articles L.213-1 et R.2124-1 du code de la commande publique. Les critères de sélection et pondérations des offres sont :

- pour la 1^{ère} phase, les capacités professionnelles (60%), les capacités techniques (30%) ainsi que les capacités financières (10%).
- pour la 2^{ème} phase la pertinence de la note méthodologique et de la démarche proposée (70%) ainsi que la proposition financière de la prestation (30%).

5 bureaux d'étude ont remis des offres pour la 1^{ère} phase, 3 ont été sélectionnées pour la 2^{ème} phase. La commission d'appel d'offres, réunie le 22 juin 2022, a retenu, avec une note de 95,9 /100, le bureau d'études :

EPODE

44 Rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY

Dont la proposition s'élève à 53 950,00€ H.T., soit 64 740,00€ TT.C

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce choix.

Pour rappel, un délai de 11 jours ouvrés minimum est requis entre la notification des réponses aux candidats (via la plateforme dématérialisée) et la signature du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de CHIRENS :

- **DÉCIDE d'ATTRIBUER** au bureau d'études EPODE mentionné ci-dessus, le projet de modification générale du Plan Local d'Urbanisme de Chirens, dont la proposition de service s'élève à 53 950,00€ H.T., soit 64 740,00€ TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme au registre.

Fait à CHIRENS le 11 juillet 2022.

Le Maire,

Christine GUTTIN.

